

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

qu'on me mette dans cette situation. C'est pervertir le mandat public que nous détenons, c'est abuser de l'honneur que nous avons de disposer d'une voix à la Chambre. Quelle part de ce montant va servir à acheter une autre société pétrolière? Quelle part va servir à soutenir les vacillations du Trudeau-dollar à New-York, à Londres et sur les autres marchés des changes?

Bref, le cafouillage gouvernemental inspire tant de méfiance et de crainte que tous les députés devraient refuser l'autorisation d'emprunt demandée, qui porte sur une nouvelle tranche de sept milliards de dollars. Plus encore, il faudrait modifier la loi sur l'administration financière, pour interdire absolument à l'État fédéral—et à tous les autres gouvernements du Canada, à quelque niveau qu'ils soient—d'emprunter quoi que ce soit pour payer l'intérêt des intérêts. Faire interdire par la loi de prendre une troisième hypothèque sur le Canada, notre pays, qui patauge dans les embarras financiers, qui se trouve au bord de la faillite pour avoir été trop longtemps gouverné par les fausses et trompeuses politiques du libéralisme à la Trudeau.

● (1742)

[Français]

**M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur de me donner la parole sur un sujet aussi important qu'un emprunt d'argent permettant de veiller à la bonne marche du gouvernement fédéral.

J'ai remarqué le discours du député qui m'a précédé, ainsi que ceux des autres députés du parti progressiste conservateur. Il semble qu'ils sont tous mêlés au sujet de ce bill, parce que dans ce bill, monsieur l'Orateur, on demande le pouvoir d'emprunter de l'argent. La plupart des députés parlent d'emprunter de l'argent et parlent de dépenser. Ce bill vise tout simplement à emprunter une somme d'argent, et il n'autorise pas le gouvernement à dépenser dans divers domaines, que ce soit l'agriculture, les pêches, et le reste. C'est seulement un bill visant à emprunter un montant d'argent.

Si on emprunte de l'argent, c'est certainement pour faire quelque chose, c'est certainement pour le dépenser. Mais ce montant d'argent, comme je le mentionnais tantôt, ne sera pas nécessairement dépensé dans des domaines précis. Il peut être employé, par exemple, pour renflouer ce qu'on appelle communément le *cash flow*. Il pourrait également servir à rembourser des anciennes obligations qui sont échues. Bref, il peut servir, en un mot, à une foule de causes.

L'opposition officielle accuse le gouvernement libéral de dépenser sans regarder au sérieux de ces dépenses. Cependant, depuis le mois d'août dernier, le gouvernement libéral coupe les dépenses dans presque tous les ministères, c'est-à-dire partout où cela est possible afin de diminuer les dépenses. Malgré la diminution de ces dépenses, l'opposition officielle nous accuse encore de dépenser beaucoup trop d'argent. Pourtant, le chef de l'opposition (M. Clark), durant la dernière campagne électorale, disait qu'il allait permettre aux Canadiens, s'il était élu, de faire déduire de leurs déclarations d'impôts jusqu'à \$5,000 d'intérêt ou de taxes payés sur leur résidence privée.

Un calcul rapide nous permet de déceler que cette exemption coûterait au gouvernement fédéral environ un milliard et demi de dollars et autant aux divers gouvernements provinciaux. C'est-à-dire tout simplement que par une petite pro-

messe électorale il engage des dépenses de l'ordre de trois milliards de dollars. On sait que le budget du gouvernement fédéral se situe à près de 43 ou 44 milliards de dollars. Il s'agit tout de suite là d'une dépense de 6 p. 100 résultant d'une promesse faite de façon très arbitraire et très rapide. Et si cette promesse prenait force de loi, elle coûterait un milliard et demi.

Et les progressistes conservateurs ont le culot de venir dire que nous, du parti libéral, dépensons de l'argent sans considération. J'aimerais bien entendre leurs remarques sur cette dépense d'un milliard de dollars. Je pourrais dire que non seulement cette proposition coûterait une somme fantastique au gouvernement, mais en plus, elle ne serait pas juste pour les Canadiens. Les locataires ne pourraient pas bénéficier du tout de cette exemption. Pourtant ces locataires lorsqu'ils paient leur loyer paient également des intérêts, des taxes, et forcément une partie de profit au propriétaire. Mais lorsque le propriétaire établit justement ce loyer il prend en considération ces taxes et ces intérêts. Je crois qu'il serait juste et équitable, si l'on décidait de donner ces crédits, de les accorder aux locataires, et non seulement aux propriétaires. D'ailleurs, la province d'Ontario a un système de déduction des dépenses comme l'intérêt et les taxes aux fins de l'impôt, système qui est limité à un montant très bas, mais par contre applicable à tous les contribuables de l'Ontario, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Il y a une autre chose qui est très importante. Les gens qui n'ont pas d'hypothèque sur leur propriété ne pourraient pas bénéficier de cette exemption si le parti progressiste conservateur avait le pouvoir de la passer, vu qu'ils ne paient pas d'intérêt sur leur hypothèque. Cependant, si l'on acceptait une telle mesure, monsieur l'Orateur, ces personnes pourraient hypothéquer leur maison pour une somme dépendant de la valeur de la maison, disons, pour une somme de \$50,000. Ce même propriétaire qui a emprunté \$50,000 sur sa maison pourrait s'en aller en Floride, y acheter un condominium et aller l'habiter durant l'hiver. Il aurait alors le droit de réduire les intérêts payés sur son hypothèque et cela revient à dire que tous les contribuables canadiens financeraient une partie de ce même condominium qui est en Floride.

Je disais tantôt que le gouvernement actuel depuis le mois d'août réduit dans la mesure du possible les dépenses partout où c'est possible. Je voudrais amener les députés à un endroit où, je suis d'accord qu'on réduit les dépenses, il s'agit de ma circonscription en particulier, cela fait mal. Comme on le sait, monsieur l'Orateur, la Société centrale d'hypothèques et de logement a un but précis, savoir, celui de prêter de l'argent aux constructeurs afin qu'ils revendent les propriétés construites aux Canadiens pour que ces personnes puissent acquérir une propriété avec le minimum d'argent comptant possible. Je comprends qu'il y a d'autres choses qui se rattachent à la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement mais le but principal est celui que je viens de mentionner. Cependant, en cours de route, des entrepreneurs ont fait faillite. Et la Société centrale d'hypothèques et de logement, comme tout créancier hypothécaire, a dû reprendre ses propriétés et dans plusieurs cas a même dû compléter la construction, l'améliorer et elle a loué ses propriétés à des individus, à des Québécois. Et au Québec un très grand nombre de ces logements appartenaient à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cepen-